

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
<b>Herausgeber:</b>	Société d'Etudes Economiques et Sociales
<b>Band:</b>	24 (1966)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Les relations internationales : une science de second rang? : Contribution à l'examen du développement de l'étude universitaire des sciences politiques en Suisse
<b>Autor:</b>	Ledermann, L.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-136043">https://doi.org/10.5169/seals-136043</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les Relations Internationales — Une science de second rang?

**Contribution à l'examen du développement de l'étude universitaire des sciences politiques en Suisse**

L. Ledermann

professeur associé, Faculté des sciences économiques et sociales,  
Université de Genève,  
chargé de l'enseignement des Relations et Institutions Internationales

*Gutta cavat lapidem  
Non vi sed saepe cadendo*  
(proverbe latin)

*Lutter, tel est le but véritable de la vie  
humaine*  
(EMÉRIC MADACH:  
*La Tragédie de l'Homme*)

## I. Introduction

A notre époque où le mot « développement » — et l'image qu'il évoque — a reçu une signification beaucoup plus étendue qu'autrefois, le développement de l'étude des *sciences politiques* risque de passer au second rang de l'intérêt de l'opinion publique en Suisse. Il aura fallu le besoin accru de main-d'œuvre qualifiée, de « cadres », de « planificateurs », de « directeurs » (au sens élargi du mot), et cela dans tous les domaines des connaissances, des occupations et des « techniques » humaines, uni à la démocratisation des études et des possibilités sans cesse accrues qu'elle offre à un nombre toujours croissant de jeunes hommes et de jeunes femmes, pour que les milieux intéressés ainsi que l'opinion publique en Suisse en général se rendent compte de l'importance, non seulement pour l'avenir du pays mais pour son existence et sa survie mêmes, du développement, raisonné et continu, de l'étude des différentes disciplines scientifiques et de leur enseignement universitaire. Comme devait le dire le professeur Olivier Reverdin, de l'Université de Genève: « Il est devenu évident que la recherche, tant fondamentale qu'appliquée, et le haut enseignement sont les moteurs du développement des Etats, de leur économie, de leur rayonnement, de leur puissance. »<sup>1</sup> En ce qui concerne les sciences naturelles, base du développement de la technique, l'attention vouée à l'amélioration de leur étude suivait d'assez près leur évolution et leurs progrès. Les besoins des industries — et en particulier de celles qui sont vitales pour la défense nationale — étaient trop impérieux pour que les dirigeants des nations puissent se permettre de rester en arrière face à une concurrence internationale impitoyable.

Par contre, la reconnaissance de la nécessité du développement soutenu de l'étude et de l'enseignement des sciences sociales — et, notamment, des sciences politiques — doit se frayer plus péniblement son chemin. L'idée que l'étude des sciences politiques est d'une importance capitale s'impose trop lentement. En effet, cette étude est

<sup>1</sup> *Journal de Genève*, 2 novembre 1965, p. 1.

éminemment utile pour l'acquisition d'une culture élargie qui, seule, peut permettre la formation des élites dans toutes les professions où des qualités de direction sont nécessaires.

Il nous semble que c'est à cause de ce manque d'appréciation — ou de « considération » — de l'étude des sciences politiques que des pays comme la Suisse — qui se devraient pourtant d'être à l'avant-garde de l'évolution dans ce domaine et vers lesquels se tournent les regards de nombreux pays en quête de cadres bien formés — accusent un retard qui pourrait être difficile à rattraper et dont les conséquences risquent d'être préjudiciables.

## **II. Le but et la mission de l'enseignement universitaire. La démocratisation des études**

Avant de mettre en évidence, à l'aide d'un exemple concret, les lacunes et les retards en Suisse de l'étude universitaire des sciences politiques, des remarques liminaires sur les buts et la mission de l'enseignement universitaire ainsi que sur la démocratisation des études s'imposent. Nous résumerons les buts (l'on pourrait même dire: la mission) de l'enseignement universitaire dans les propositions suivantes:<sup>1</sup>

1. formation et perfectionnement de cadres (ce qui revient à dire: formation professionnelle);
2. formation de chercheurs et d'enseignants;
3. diffusion de la culture<sup>2</sup> (ce qui comprend le développement du sens de l'objectivité et de la critique, constructive et «prospective»).

D'autre part, nous adoptons la définition du professeur Kourganoff, selon laquelle la mission fondamentale de l'Université devrait être d'« assurer le maximum d'épanouissement intellectuel, spirituel et technique de tous les étudiants »<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la démocratisation des études universitaires (qui est en somme la mission sociale de l'Université), nous adhérons à la définition du professeur Ricœur, selon laquelle démocratisation des études veut dire: « Offrir à tous les sujets qualifiés des chances égales à tous les niveaux »<sup>4</sup>. Nous opposons cette conception de la démocratisation à celle de la « médiocration » des études qui, selon l'auteur que nous venons de citer, signifie « aplatis, faute de sélection, tout l'enseignement supérieur sur une instruction de masse distribuée à des publics hétérogènes »<sup>5</sup>; ce qui, à notre avis, revient à dire que « démocratisation » ne peut pas signifier « médiocration » des études, ni au niveau du recrutement, ni à celui des examens, ni, surtout, au niveau de l'enseignement dispensé aux étudiants.

<sup>1</sup> Cf. *Esprit*, nos 5-6, Paris 1964, p. 749 et *passim*.

<sup>2</sup> Cf. à ce sujet notamment: A. BABEL: *L'Université a-t-elle failli à sa mission?* Genève 1944; et du même auteur: *Le levain dans la pâte*, Genève, 1952; CL. TERRIER: *Sur la liberté académique*, Genève, 1965; ainsi que l'article, désormais classique, de L. FEBURE, sur l'enseignement supérieur, dans l'*Encyclopédie française*, t. XV, p. 15-10-2.

<sup>3</sup> V. *Esprit*, *op. cit.* p. 755

<sup>4</sup> *Idem*, p. 168

<sup>5</sup> *Idem*, *ibid.*

Ces notions liminaires étant entendues, voyons l'exemple concret par lequel nous désirons illustrer le manque de « considération » dont pâtissent en Suisse l'étude et l'enseignement universitaires des sciences politiques.

### **III. Exemple (cas d'espèce) du manque de considération de l'étude et de l'enseignement universitaires des sciences politiques en Suisse: la discipline des Relations Internationales**

A chacun sa spécialité! Celle de l'auteur de ces lignes étant la science des relations internationales, c'est sur son expérience de vingt-cinq années d'enseignement de cette branche des sciences politiques, ainsi que sur ses observations, acquises durant trente-cinq ans d'enseignement universitaire, que se baseront les constatations qui vont suivre.

Pour une meilleure compréhension du sujet que nous traiterons, situons tout d'abord la science des relations internationales dans l'ensemble des sciences sociales et, notamment, des sciences politiques. Quel en est le champ d'étude? Quels sont son but et son utilité? Comment cette nouvelle branche des sciences politiques s'est-elle imposée à l'attention des milieux scientifiques et universitaires?

Le développement croissant des relations internationales dans tous les domaines des activités humaines et la place importante qu'elles occupent désormais dans la vie des peuples, ainsi que l'intérêt toujours accru suscité par la politique internationale ont eu des répercussions profondes sur l'étude des sciences politiques en donnant naissance à cette nouvelle branche des sciences sociales: la science des relations internationales. La multiplication des institutions internationales et le nombre croissant des carrières qui s'ouvrent aux étudiants dans les organisations internationales ainsi que dans les entreprises et institutions ayant un rayon d'action dépassant les frontières nationales sont autant de raisons qui, à notre époque de la démocratisation des études universitaires, rendent utile, indispensable même, aux étudiants la connaissance méthodique des principaux facteurs des relations et de l'organisation internationales. Les universités qui suivent dans leurs plans d'études l'évolution des sciences ainsi que celle de la vie sociale, nationale et internationale, ont cru devoir faire une place adéquate à cette nouvelle branche des sciences<sup>1</sup>. Telle a été du moins la politique suivie par un très grand nombre d'universités dans le monde entier: nous verrons dans les pages qui vont suivre quelle a été l'attitude des universités suisses à cet égard.

La nécessité d'introduire une telle discipline dans les institutions d'enseignement supérieur a été soulignée dans la déclaration adoptée en 1950 déjà par la Conférence des hautes études internationales dans laquelle on lit notamment: « Le besoin se fait de plus en plus sentir d'étendre l'étude et l'enseignement des relations internationales et de l'organisation internationale afin d'impartir aux étudiants des connaissances méthodiques dans ce domaine et de contribuer ainsi à une formation de leur esprit qui leur permette de devenir de meilleurs citoyens de leur propre pays en même temps qu'il leur facilitera la compréhension du monde qui les entoure. Il faut réservier à l'enseignement des relations internationales une place plus importante dans l'étude des sciences sociales que

---

<sup>1</sup> Voir notre étude dans *Bastions*, n° 14, Genève, 1965, intitulée « L'étude et l'enseignement des relations internationales à l'Université de Genève » (t. p.).

celle qui lui est reconnue à présent. »<sup>1</sup> Aussi bien, dans la conclusion de son rapport, présenté à la demande de l'Unesco, par le professeur C. A. Manning, de l'Université de Londres, sur: *Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur: Relations internationales*<sup>2</sup>, on peut lire: « La nécessité d'un tel enseignement — de relations internationales — s'impose comme la nécessité plus étendue d'enseigner les sciences sociales en général. »<sup>3</sup> Dans le même rapport, le professeur Manning cite l'opinion du professeur Chevallier, de l'Université de Paris: « L'enseignement des relations internationales en tant que discipline distincte dans l'esprit des sciences sociales... a réalisé au cours des dernières années des progrès considérables. »<sup>4</sup> Aussi bien, la Conférence des universités, organisée à Utrecht par l'Unesco, a-t-elle, en 1948 déjà, adopté une résolution invitant les universités à établir « le plus tôt possible des chaires ou sections de relations internationales. »<sup>5</sup> A ce sujet, le professeur Appadorai, directeur de l'Institut indien des affaires étrangères, opine dans le rapport cité ci-dessus: « Depuis que cette résolution (d'Utrecht) a été acceptée, il n'est plus nécessaire... de s'attarder à démontrer l'importance de la discipline des relations internationales. »<sup>6</sup> Et le professeur Manning de conclure: « L'étude... des relations internationales, conduite avec toutes les garanties d'un enseignement indépendant, constitue une expérience d'une haute valeur éducative. Lorsque la valeur de cette expérience sera plus largement reconnue, il n'est guère douteux que l'enseignement des relations internationales se répande sans tarder. »<sup>7</sup> Cela fut écrit en 1953. A-t-on pris en considération en Suisse les conclusions qui en découlent ?

Cependant, en reconnaissance de la validité des considérations que nous venons d'évoquer, des chaires de relations internationales ont été créées dans la plupart des universités des Etats-Unis et dans un grand nombre d'universités de Grande-Bretagne et du Commonwealth britannique. Dans les universités européennes, ayant une organisation plus traditionnelle, cet enseignement s'est acclimaté plus lentement. Cependant, plusieurs universités du continent européen — en dernier lieu celles de Groningue, d'Utrecht et de Vienne — ont institué des chaires de relations internationales<sup>8</sup>. Pourquoi la Suisse est-elle restée en retard à cet égard ? C'est cette question que nous examinerons maintenant.

#### **IV. Le retard de l'étude et de l'enseignement des sciences politiques en Suisse**

Si l'on consulte les programmes des universités suisses, on constatera avec un étonnement proche de la stupéfaction le peu de place qu'y occupe l'enseignement des sciences politiques. Le raisonnement selon lequel la Suisse est parmi les pays qui

<sup>1</sup> *L'enseignement universitaire des relations internationales*. Compte rendu de la Conférence des hautes études internationales. Unesco, Paris, mars 1950.

<sup>2</sup> Unesco, Paris 1954, p. 90.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>4</sup> *Idem*, *ibid.*

<sup>5</sup> *Idem*, p. 51.

<sup>6</sup> *Idem*, *ibid.*

<sup>7</sup> *Idem*, p. 92-93.

<sup>8</sup> Cf. notre étude dans le volume des *Mélanges publiés par la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève à l'occasion de son cinquantenaire*, intitulée: « Les buts et l'utilité de l'étude des relations internationales et de son enseignement universitaire. Genève, 1965 (t. p.).

comptent le plus d'universités par rapport à leur population, non seulement ne tient pas à cet égard, mais constraint au contraire à se poser des questions sur les causes de cet ostracisme de l'enseignement des sciences politiques. En ce qui concerne notre cas d'espèce, c'est-à-dire la science des relations internationales, qu'il soit dit d'emblée que son enseignement, inclus, comme nous l'avons indiqué, dans le programme des universités de la plupart des pays dits « développés » (et même dans celui de quelques-uns qui ne sont pas considérés comme tels) brille par son absence des programmes universitaires en Suisse. Il n'y a que l'Université de Genève où cet enseignement soit inclus — il est vrai sous une forme embryonnaire — dans le curriculum universitaire. Cependant, même à Genève, ville et université dont on se plaît à souligner à chaque occasion le caractère à la fois genevois, suisse et international, lieu de tant de rencontres internationales, intellectuelles, spirituelles, économiques, sociales et politiques et où cette discipline, dont l'enseignement est suivi par une centaine d'étudiants de plusieurs facultés, est incorporée dans le programme de plusieurs licences: même à Genève, on la considère comme une discipline de « second rang », une discipline « mineure », « complémentaire », l'enfermant dans l'étau d'un cours de deux heures *ex cathedra* par semaine (sans séminaire), donné pendant une année<sup>1</sup>; alors que les disciplines considérées comme « majeures » sont enseignées en général à raison de trois heures *au minimum*, plus une heure de séminaire. Dans les universités de l'étranger, certes plus prospères — ou davantage conscientes de la nécessité du développement de l'étude des sciences politiques — cette discipline est enseignée à raison de 4 à 5 heures par semaine, pendant 1 à 2 années<sup>2</sup>. On peut se demander s'il valait vraiment la peine d'introduire dans le programme universitaire un tel enseignement qui pourrait faire croire aux milieux scientifiques et pédagogiques — et surtout, aux étudiants — que l'on est à même d'assurer une instruction appropriée en la matière alors que l'on ne peut offrir qu'un enseignement tronqué, « sous-développé ».

Encore Genève a-t-elle cette excuse — temporaire, il est vrai étant donné les progrès réalisés un peu partout dans le monde dans l'étude des sciences politiques et, notamment, de la science des relations internationales — qu'elle possède un institut universitaire de hautes études internationales, institution de renommée mondiale et disposant de larges moyens financiers, cantonaux, fédéraux et étrangers, mais dont l'enseignement multi- et inter-disciplinaire s'adresse en premier lieu aux étudiants possédant déjà un diplôme universitaire<sup>3</sup>. Or, il ne faut pas oublier que l'enseignement des sciences politiques et, notamment, celui des relations internationales est utile à tous les étudiants des sciences sociales, à tous les degrés de leurs études et que, partant, il est important de veiller que les étudiants qui ne continueraient pas leurs études au delà de leur licence reçoivent, eux aussi, une introduction complète aux sciences politiques, qui leur sera très utile dans leur future carrière. Pour ceux qui, après leur licence, continuent leurs études dans des instituts spécialisés, l'enseignement des sciences politiques

---

<sup>1</sup> Il est de plus en plus reconnu qu'un enseignement donné exclusivement *ex cathedra* ne correspond plus aux exigences modernes de l'instruction universitaire car il réduit l'étudiant au rôle passif d'« absorption » et ne lui permet pas de prendre une part effective à la discussion et, partant, à la clarification des faits et des idées dont pourraient résulter pour lui « plus de lumières » de la matière enseignée.

<sup>2</sup> Cf. le rapport de l'Unesco *cit.* dans la note 2, p. 208.

<sup>3</sup> Cf. « L'Institut universitaire des hautes études internationales de 1927 à 1956 ». Extrait de l'*Histoire de l'Université de Genève*, t. 10, annexes, Genève 1959, et les programmes annuels dudit institut.

dispensé à l'Université, aura pu servir utilement d'introduction à des études ultérieures, plus approfondies<sup>1</sup>.

Si à l'Université de Genève, malgré les facteurs qui militent en sa faveur, l'enseignement des sciences politiques et, notamment, celui des relations internationales n'a pu encore conquérir la place qui doit lui revenir, les autres universités suisses sont, à cet égard, dans une situation encore moins avancée. Certes, dans l'enseignement de beaucoup de disciplines « voisines », les sciences politiques et les relations internationales sont « mentionnées ». Comme l'a dit à ce sujet M. Roger Girod, professeur de sociologie à l'Université de Genève: « L'étude des relations internationales est une branche en plein développement des sciences sociales et politiques. Au sens large, elle englobe l'ensemble des rapports par lesquels ces groupes d'une catégorie particulière que sont les nations s'influencent mutuellement dans les domaines économique, politique et intellectuel. Elle étudie en particulier les institutions qui ont été créées pour régler ces rapports d'une manière aussi rationnelle et pacifique que possible. Certes, nombreux sont les professeurs de l'Université de Genève qui mettent l'accent sur les problèmes internationaux. Mais chacun le fait du point de vue de sa discipline propre. La science des relations internationales, elle, a pour spécialité d'envisager l'ensemble des rapports internationaux comme un ordre spécifique de phénomènes. Elle doit avoir une place en vue dans le cadre de la Faculté des sciences économiques et sociales. Celle-ci ne peut pas demeurer en arrière dans un domaine comme celui-ci, étant donné les traditions genevoises. D'autres universités, très nombreuses, ont déjà donné un grand développement à l'enseignement des relations internationales. Il est temps pour nous de combler ce retard. »<sup>2</sup> Or, malgré les « traditions genevoises », le retard n'a pas été comblé pour l'Université de Genève — et encore moins pour les autres universités suisses.<sup>3</sup>

## **V. Les causes du manque de considération de l'étude et de l'enseignement des sciences politiques en Suisse**

Quelles sont les causes du retard apporté en Suisse au développement de l'étude et de l'enseignement des sciences politiques ? C'est à ce problème que nous tâcherons d'apporter quelques éléments de discussion dans les considérations qui vont suivre<sup>4</sup>. Pour

<sup>1</sup> D'ailleurs la présence d'un institut « post-gradué » ne peut pas servir d'excuse pour empêcher l'introduction ou le développement raisonnable d'un enseignement universitaire normal. La présence d'un Institut des sciences de l'éducation a-t-elle empêché le développement à l'Université de Genève de l'enseignement de la pédagogie, celle d'un Institut de biologie ou de physique nucléaire, l'enseignement universitaire normal des disciplines correspondantes, et nous en passons. En ce qui concerne d'ailleurs l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, il faut dire que son cofondateur et codirecteur pendant de nombreuses années, feu le professeur William E. Rappard a été clairvoyant à cet égard, puisque c'est lui-même qui a insisté pour que l'enseignement des relations internationales soit inscrit au programme de l'Université de Genève afin d'en assurer le développement futur.

<sup>2</sup> V. l'étude citée dans la note de la p. 207.

<sup>3</sup> Il convient de dire que l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lausanne donne une certaine importance aux relations internationales. Il en va de même de l'Ecole des HEC de la même Université sur le plan économique. Cette Ecole offre, entre autres disciplines, un cours sur l'entreprise internationale.

<sup>4</sup> L'auteur de la présente étude a insisté dans la leçon inaugurale de son enseignement de professeur associé sur ce qu'il doit à l'Université de Genève et, notamment, à sa Faculté des sciences économiques et sociales où il enseigne depuis trente-cinq années (v. l'étude citée à la note 8, p. 208. Il estime — et il l'a dit dans la conclusion de l'étude qu'il vient de citer — que son rôle de professeur et sa conscience professionnelle lui enjoignent de déployer tous ses efforts pour le développement continual et l'amélioration constante de cet enseignement tels qu'ils sont commandés par les progrès scientifiques et la modernisation de l'enseignement universitaire.

notre part, nous y voyons trois raisons principales. La première est d'ordre matériel, la seconde semble relever du phénomène, curieux mais non pas tellement rare, que l'on qualifie du terme, équivoque et paradoxal, d'« impérialisme scientifique »; la troisième, la plus importante, relève de la méconnaissance de l'importance des sciences politiques au point de vue de la formation non seulement de citoyens responsables, ayant un horizon intellectuel élargi et conscients de leurs obligations civiques envers leur pays et envers la communauté internationale mais aussi au point de vue plus général de la formation de « cadres » dans toutes les professions qui exigent des qualités de direction. C'est donc nettement de l'avenir même du pays qu'il s'agit.

Nous allons maintenant passer en revue les trois catégories de « barrières » que nous avons mentionnées.

## 1. CAUSES MATÉRIELLES

Causes matérielles, avons-nous dit. En effet, l'élargissement du programme d'enseignement, comme aussi le développement des enseignements existants, pose aux universités des problèmes à la fois « structurels » et « conjoncturels », c'est dire qu'ils doivent être insérés dans l'examen des structures mêmes des facultés (et des universités) et être en corrélation avec les moyens matériels qui sont mis à leur disposition. C'est précisément là que le soulier blesse.

Les moyens matériels qui sont mis à la disposition des universités suisses (en général, et des universités romandes en particulier) sont d'une parcimonie — nous pourrions dire d'une médiocrité — vraiment alarmante et qui est à l'opposé d'une politique à larges vues dont le but et l'enjeu sont *l'avenir même du pays*, sa renommée et sa place dans le monde. En parlant des nouveaux enseignements qui doivent être introduits dans le programme des universités suisses, le Rapport Labhardt vient opportunément rappeler à l'attention de l'opinion publique cette vérité première que « de nombreuses autres disciplines peuvent être introduites dans nos universités au cours des vingt prochaines années, sans compter que l'évolution de celles qui y sont déjà représentées exigera des moyens plus considérables »<sup>1</sup>. Dans son *Message sur l'état de la Confédération* d'avril 1965, le Conseil fédéral, faisant écho à la mise en garde de la Commission Labhardt que nous venons de citer, a opportunément mis en relief le fait que « le développement de l'enseignement universitaire et de la recherche scientifique exige impérieusement la mise à sa disposition d'importantes ressources ». Ces mises en garde et ces promesses seront-elles suivies de réalisations substantielles ? Le souverain consentira-t-il à des dépenses ? Ou abaissera-t-on, dans le pays de Rousseau et de Pestalozzi, le problème de l'éducation à une question de « petits sous » ? C'est l'avenir qui nous en fournira la réponse. De toute façon, il y a un fait dont le contribuable suisse devra se rendre compte — plus vite il le fera et mieux ce sera pour l'avenir du pays (et ceux qui ont la vue « prospective » l'ont compris depuis longtemps) — c'est que *les sommes consacrées à la recherche scientifique, au développement de l'enseignement supérieur et à la formation des cadres devront être largement accrues dans les années à venir*.

---

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons. Voir *Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités*, du 29 juin 1964, p. 83-84.

### a) Conséquences collatérales de la médiocrité des moyens matériels

La médiocrité des moyens matériels mis à la disposition des universités suisses et, notamment, de leurs facultés des sciences dites « morales et politiques » a deux conséquences collatérales. Si, d'un côté, elle ralentit le mouvement vers leur épanouissement naturel, de l'autre côté, elle freine la relève en tenant la jeunesse éloignée de la carrière universitaire. En effet, la jeunesse a actuellement à sa disposition un plus grand choix de carrières et *une meilleure connaissance de ce choix* ; elle est donc davantage encline à se détourner des carrières universitaires avec les conséquences que l'on peut en escompter pour la formation des cadres. Le Rapport Labhardt, déjà cité, ne craint pas d'attirer l'attention sur cet aspect matériel de la formation des cadres en affirmant (p. 118) que l'« état de la relève dans les professions universitaires est en général précaire » et (p. 95) « la valeur de nos universités dépendra dans une large mesure des traitements de son propre personnel ». Passons.

Il y a une autre conséquence collatérale de la médiocrité des moyens matériels mis à la disposition des facultés universitaires. Conséquence regrettable, certes, mais humainement compréhensible. En effet, le budget des différentes facultés universitaires étant ce qu'il est — c'est-à-dire fort restreint — et chaque enseignant des disciplines dites « majeures » (que nous définirons encore dans la suite), étant, fort naturellement d'ailleurs, préoccupé des problèmes et difficultés de son propre enseignement et de ses limitations budgétaires, risque de perdre l'optique prospective du développement de l'*ensemble* des sciences qui relèvent de sa faculté et, notamment, de celui des disciplines considérées comme « mineures » (dont nous parlerons encore)<sup>1</sup>.

## 2. « IMPÉRIALISME SCIENTIFIQUE »

Le phénomène que nous avons appelé « impérialisme scientifique » peut être le mieux illustré à l'aide d'un exemple concret, nullement sporadique, à savoir les rapports de la science politique et de la science des relations internationales: le professeur Manning a parlé à ce sujet d'un véritable « impérialisme de la science politique »<sup>2</sup>. Le professeur Virally, de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève écrit à ce sujet ce qui suit (et qui se passe de commentaires): « A quelques années de distance, la « science » des relations internationales rencontre les obstacles qu'a dû surmonter la science politique. Celle-ci s'était trouvée aux prises avec le droit constitutionnel et l'histoire politique... Ce sont aujourd'hui le droit international et l'histoire diplomatique qu'on pousse en avant pour boucher le passage, mais il s'y ajoute la science politique elle-même. La revendication de cette dernière est d'autant plus dangereuse qu'elle se dit « moderne », représentant un point de vue qui doit être celui-là même de toute l'étude

<sup>1</sup> En ce qui concerne les sciences politiques (comme les sciences dites « morales et politiques » en général), il convient d'ailleurs de faire remarquer que les dépenses nécessitées par le développement de leur étude et de leur enseignement sont — heureusement — beaucoup moins onéreuses que celles nécessitées par l'étude des sciences naturelles et médicales.

<sup>2</sup> Cf. l'ouvrage cité ci-dessus p. 208, note 2 p. 77.

de relations internationales. »<sup>1</sup> Comme nous l'avons dit, ce phénomène d'« impérialisme scientifique » n'est pas aussi sporadique qu'on le croit. « J'ai de la vie universitaire une expérience assez longue », écrit un observateur qualifié<sup>2</sup>, « pour savoir que lorsqu'il est question d'ajouter au programme des cours un enseignement nouveau, l'hospitalité des sections existantes n'est pas toujours des plus chaleureuses... Dans les universités, comme ailleurs, il existe des apanages. » De ces « féodalités » peuvent résulter ensuite des décisions « d'autorité » qui, souvent, ne s'appuient pas sur une analyse objective des problèmes d'ensemble et des questions de développement des enseignements qu'elles seraient appelées à régler. Aussi bien, de telles décisions ne « règlent » rien mais par contre peuvent constituer de véritables « abus administratifs » et des « abus de pouvoir », néfastes dans leurs conséquences pour le développement de l'enseignement universitaire.

### 3. LE DÉVELOPPEMENT ET LA MODERNISATION DE L'ENSEIGNEMENT CONTRE L'IMMOBILISME PÉDAGOGIQUE

L'optique constructive et « prospective » du développement général de l'enseignement universitaire devrait prendre en considération un équilibre raisonnable dans le développement des différentes disciplines enseignées aux facultés — et non pas seulement de celles considérées comme « majeures » (qui ne sont d'ailleurs considérées comme telles que parce qu'elles sont *déjà* inscrites pour un enseignement complet dans le programme des universités). Le raisonnement — à courte vue — que l'on oppose à l'inclusion dans le programme universitaire de nouvelles disciplines et au développement de l'enseignement des disciplines considérées comme « mineures » est que « l'on ne peut pas donner une place suffisante à toutes les branches scientifiques que l'on pourrait enseigner » et que « force nous est de nous plier aux limitations que nous imposent et les dimensions de notre université et la modestie des moyens financiers dont elle dispose ».

« Si l'on développe l'enseignement d'une discipline, il y en a beaucoup d'autres pour lesquelles il faudrait faire la même chose! » C'est le raisonnement le plus apte à *favoriser l'immobilisme de la pédagogie universitaire* et à en préférer le développement futur. Il est similaire à celui que les autorités fédérales tiendraient si elles voulaient s'opposer à accorder une aide fédérale équitable pour un projet cantonal considéré comme important sous prétexte que « ce que l'on fait pour un canton devrait être répété vingt et une fois ». Non! S'il est vrai que le développement de l'enseignement de l'une des catégories des disciplines — en l'occurrence celui des sciences politiques — doit être corrélatif à celui des autres enseignements, il doit l'être aussi au développement général de l'enseignement universitaire tel qu'il est commandé par le progrès des sciences et les nécessités d'un enseignement supérieur toujours perfectionné et toujours modernisé. Ce qui revient à dire qu'il faut avoir l'œil sur l'avenir et ne pas se cantonner dans un immobilisme sclérosé.

Appliquant les raisonnements qui précèdent au développement de l'enseignement des sciences politiques, on peut affirmer que ce dernier doit pouvoir s'accomplir dans le cadre d'un développement général, simultané, raisonné et équitable de nos universités

<sup>1</sup> V. *Relations internationales et Sciences politiques*. Centre de science politique de l'Institut d'études juridiques de Nice, « Les affaires étrangères », Paris, p. 435.

<sup>2</sup> SIR WALTER MOBERLY dans l'ouvrage cité p. 208, note 2, p. 82.

suisses dont nous ne méconnaissions certes pas les difficultés et les nombreux problèmes. Sommes-nous donc revenus à la question des « petits sous » ? Nous le craignons. Il s'y ajoute cependant une considération majeure — et qui intéresse au premier chef l'avenir de la Suisse — et c'est par-là que nous voulons terminer cette étude. Elle concerne la place qu'occupe l'étude des sciences politiques dans l'optique de l'opinion publique en Suisse — ou du moins de cette partie de l'opinion publique qui prend à cœur sincèrement le développement raisonnable de l'enseignement universitaire, base de la formation de cadres compétents.

### *La raison du manque de considération de l'étude des sciences politiques en Suisse*

En effet, à notre avis, la raison principale du manque de « considération » dont pâtissent l'étude et l'enseignement des sciences politiques en Suisse tient en premier lieu à la méconnaissance de la véritable raison d'être, des buts et de l'utilité, intellectuelle, spirituelle, mais aussi utilitaire des sciences politiques dans la formation de la jeunesse étudiante, espoir et base de l'avenir suisse, et, surtout, dans la formation des cadres. L'exemple de la science des relations internationales par lequel nous avons voulu illustrer ce manque de considération n'est d'ailleurs nullement une exception: nombre de nos collègues des autres branches des sciences politiques pourraient apporter leur témoignage corroborant les faits et les constatations que nous avons mentionnés.

### **VI. Conclusion. La formation de cadres compétents, le développement et la démocratisation des études universitaires exigent impérieusement une « valorisation » des études des sciences politiques dans l'intérêt d'assurer un avenir prospère à la Suisse**

Nous revenons à l'affirmation que nous avons proposée dans l'introduction de cette étude: les sciences politiques ont, outre leur importance « utilitaire » — comme moyen d'acquérir des connaissances nécessaires à l'exercice d'un grand nombre de professions — une signification indéniable au point de vue de la formation de cadres supérieurs dans *toutes* les professions qui exigent des qualités de direction. Le professeur Jeanne Hersch, dans son essai intitulé: *Idéologies et Réalités* a écrit ce qui suit:

« La condition la plus profonde d'une intégration réelle du citoyen, c'est que l'éducation le rende capable de comprendre les problèmes posés par le monde entier. » C'est là une exhortation à regarder vers l'avenir, plutôt que de se complaire dans le passé et même le présent ! Or, les sciences politiques, dans un monde en pleine transformation, dans lequel les physiques nucléaire et spatiale, la cybernétique et la planification dans tous les domaines — pour ne mentionner que quelques exemples — ont introduit de profonds changements, impartissent précisément ces connaissances qui sont indispensables aux citoyens, et surtout à ceux qui serviront de cadres supérieurs devant prendre des décisions importantes dans le domaine de la vie publique de leurs nations comme aussi dans les relations internationales qui, elles, ne l'oubliions pas, concernent des questions aussi vitales que les problèmes de la paix et de la guerre. « Je dis, moi (devait dire le grand homme d'Etat genevois James Fazy il y a près d'un siècle déjà), que c'est dans

les sciences sociales qu'est intéressé tout l'avenir du genre humain. »<sup>1</sup> Et le même James Fazy: « S'il y eut jamais un pays prédestiné à servir de centre à l'étude des sciences sociales, c'est assurément Genève. »<sup>2</sup> Fazy aurait pu avec raison ajouter: « et la Suisse ».

Objets de recherche scientifique, matières de formation professionnelle, disciplines contribuant au raffermissement de l'esprit civique et du sens de la collaboration internationale, les sciences politiques, en aiguisant l'esprit critique des futurs « cadres » et leur sens de l'objectivité, contribuent puissamment à l'acquisition de cette culture générale qui doit être l'une des préoccupations principales de l'enseignement universitaire.

Dans l'intérêt, encore une fois, de l'avenir de la Suisse et de la réputation qu'elle s'est acquise dans l'opinion publique internationale, il importe de rattraper le temps perdu dans le domaine du développement de l'étude et de l'enseignement des sciences politiques: il est grand temps que nous pensions « prospectivement » et que nous prévoyions et préparions l'avenir. Pour cela, il faut oublier certains préjugés, abolir des discriminations et nous départir d'une attitude de léthargie intellectuelle et pédagogique qui ne saurait être comprise de la génération montante. « La force d'un pays dépend — a dit le recteur Terrier de l'Université de Genève lors du Dies Academicus 1966 — du rayonnement de ses hautes écoles. »

<sup>1</sup> Mémorial du Grand Conseil de Genève, année 1872, p. 1842, cité par ANTONY BABEL dans son étude intitulée « Notes sur l'enseignement des sciences économiques et sociales à Genève » dans *Etudes économiques et sociales*, publiées à l'occasion du XXVe anniversaire de la fondation de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, Genève 1941, p. 20.

<sup>2</sup> JAMES FAZY: « De l'étude des sciences sociales à Genève », dans *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XVIII, Genève 1873, p. 48, cité par ANTONY BABEL dans l'ouvrage cité dans la note précédente, *ibid.*

**CRÉDIT FONCIER VAUDOIS**  
auquel est adjointe la  
**CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE**  
garantie par l'Etat

**Lausanne et ses agences**

**Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse**